



casse tête concernant la déclaration de revenus pour l'APL

Par **mythique**, le **09/08/2012** à **19:24**

Bonjour

Je vous explique :

Ma mère qui est retraitée et locataire perçoit plusieurs petites retraites, mais assez peu pour percevoir une APL.

Pendant quatre ans, une des caisses de retraite a cessé les paiements pensant qu'elle était décédée (environ 220 euros par trimestre).

Quand nous nous en sommes aperçus, nous avons justifié le fait qu'elle était toujours en vie, et cette caisse nous a versé les quatre ans d'un coup en 2011.

Du coup, elle se retrouve avec une déclaration d'impôts beaucoup plus importante en 2011, ce qui risque de faire diminuer considérablement son APL.

La question :

Si nous le signalons à la CAF, ne risque-t-elle pas de nous réclamer le trop perçu d'APL?

Si nous ne disons rien, l'APL va s'en ressentir étant donné qu'on a déclaré quatre années d'un coup.

Imbroglie que je n'arrive pas à résoudre.

Peur de commettre une erreur.

J'ai besoin de votre aide.